



Evaluation SAY ON CLIMATE

Espagne

ferrovial

2024

Notation de transparence

25 %

d'alignement avec
les recommandations du FIR



SCORE DE PERFORMANCE

5 / 20

SCORE NARRATIF

A B C D E

SCORE DE TENDANCE



Bien que Ferrovial annonce **une ambition de neutralité carbone d'ici 2050, celle-ci ne porte que sur les scopes 1 & 2 de l'entreprise**. De plus, l'entreprise dispose d'objectifs de réduction sur ses 3 scopes à 2030 mais **utilise une année de référence lointaine (2009) ce qui questionne sur l'ambition de ces objectifs, d'autant plus qu'ils sont tous déjà atteints en 2023**. Par ailleurs, concernant les objectifs à moyen terme (2030), **une importante partie du scope 3 de l'entreprise n'est pas couverte**. Au niveau de son plan d'actions, l'entreprise dispose d'un objectif en termes de fourniture d'énergies renouvelables de 100% d'ici 2025 mais **ne donne que peu d'informations sur le plan d'actions et les investissements visant à transformer le cœur de son business model** que sont les infrastructures routières et aéroportuaires. Même si nous soulignons l'effort de présentation d'un Say on Climate de l'entreprise, nous l'encourageons à aller plus loin sur son niveau de transparence et d'ambition relatifs à sa stratégie climat.

Dès 2021, le **Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)** appelait à la généralisation de Say on Climate (SOC) exigeants. En mars 2023, il signe à nouveau [une tribune auprès de 48 signataires français et européen](#), pour encourager au développement des SOC. Parallèlement, en 2022, le FIR a commencé à analyser les plans climat des entreprises françaises qui les soumettent au vote des actionnaires. Après s'être associés l'année dernière, le **FIR et l'ADEME** élargissent leur partenariat en s'associant cette année à **Ethos et la World Benchmarking Alliance**, afin d'étudier les plans climat des **entreprises européennes** soumis au vote consultatif des actionnaires dans le cadre de leurs assemblées générales en 2024.

En 2022, le FIR avait publié [des fiches](#) évaluant le degré d'alignement des stratégies climatiques des entreprises françaises avec **ses recommandations**. En 2023, dans le cadre du partenariat avec l'ADEME, ces fiches sont enrichies grâce à [l'outil d'évaluation ACT](#) afin de pouvoir mesurer la contribution des stratégies et actions d'entreprises aux objectifs d'atténuation de l'Accord de Paris.

Le périmètre évolue donc cette année pour s'étendre aux entreprises européennes qui présentent un SOC. Ainsi, les analyses seront publiées au fur et à mesure en amont de leurs assemblées générales.

Comme en 2022 et 2023, le FIR souhaite saluer les efforts des entreprises qui contribuent à améliorer le dialogue actionnarial et encourage les entreprises à renouveler l'exercice du Say on Climate annuellement.

SOMMAIRE

- ▶ [Évaluation selon la grille d'analyse du FIR](#)
- ▶ [Évaluation selon ACT](#)
- ▶ [Grille de recommandations FIR](#)
- ▶ [Méthodologie évaluation ACT](#)
- ▶ [Méthodologie évaluation ACT générique](#)

En collaboration avec :



 ethos

 World
Benchmarking
Alliance



Avec la contribution
du programme Life de
l'Union Européenne

FERROVIAL

Ambition Net Zero 2050

Ambition de neutralité carbone sur les scopes 1 et 2 d'ici 2050

- ▷ N'inclut pas le scope 3
- ▷ Le niveau des émissions négatives est élevé : 20% des émissions compensées en 2050 (120,353tCO₂eq)
- ▷ Manque de précision sur la nature de la compensation

Scénario(s) de référence utilisé(s)

Trajectoire validée 2°C par la SBTi pour les scopes 1 et 2 seulement

Émissions GES actuelles (2023 vs 2022)

SCOPE 1	SCOPE 2	SCOPE 3
300 648 tCO ₂ eq (vs. 381 341)	26 926 tCO ₂ eq (vs. 33 045)	3 878 812 tCO ₂ eq (vs. 3 995 293)
7 %	1 %	92 %

Cible de réduction des émissions de GES à court terme

Réduction de 28% d'ici 2025 vs 2009 pour les scopes 1 et 2

- ▷ Année de référence est très ancienne : 2009
- ▷ Objectifs peu ambitieux : en 2023, réduction de 33% déjà atteinte sur les scopes 1 et 2*
- ▷ Absence d'objectif communiqué sur le scope 3

Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme

Scopes 1 & 2 : réduction de -35,3% d'ici 2030 vs 2009 en absolu (-42,9% en intensité/million d'€ de CA)

Scope 3 : -20 % vs 2012 en absolu

- ▷ Année de référence est très ancienne : 2009
- ▷ Biens d'équipement et biens et services achetés ne sont pas inclus dans l'objectif scope 3, soit environ 30% (1 180 787 tCO₂eq) exclu
- ▷ Objectifs peu ambitieux : sur les scopes 1 & 2, réduction de 33% déjà atteinte en 2023* et sur le scope 3, réduction de 36,24 % déjà atteinte en 2023
- ▷ Objectifs alignés sur un scénario 2°C pour les scopes 1 & 2 seulement (8% des émissions totales)

Cible de réduction des émissions de GES à long terme

Réduction de 80% d'ici 2050 vs 2009 sur scopes 1 & 2 en absolu

- ▷ Année de référence est très ancienne : 2009
- ▷ Les objectifs au-delà de 2030 ne sont pas validés scientifiquement
- ▷ Couvre les scopes 1 & 2 seulement (8% des émissions totales)

Mesures du plan d'actions

Fourniture d'énergies renouvelables : objectif 100% d'ici 2025; opportunités identifiées pour la mobilité, l'eau, l'énergie et les infrastructures

- ▷ Mesures non détaillées et majoritairement non chiffrées ne permettant pas de comprendre la contribution de chaque action à l'atteinte des objectifs et à la transformation du business model basé sur les infrastructures routières et aéroportuaires
- ▷ Pas d'informations d'horizon de temps sur le plan d'actions

Alignements des investissements CAPEX / OPEX

16,06% des CAPEX 2023 sont alignés à la taxonomie « activités environnementales durables »

- ▷ Aucune information sur le financement des actions, pas même sur le surcoût lié à la transition vers les énergies renouvelables

Rémunération

Président :

Variable annuel: 20% sur des critères "qualitatifs et ESG": un des critères concerne la gouvernance (20%) au sein duquel quatre objectifs sont cités dont la réduction de 23,5% des émissions en valeur absolue par rapport à 2009 (correspond à l'objectif 2023 sur scopes 1 et 2).

▷ Critère sur la réduction des émissions présent mais totalement dilué : estimation à 1% de la rémunération totale du variable annuel

Rémunération long terme : critères ESG : 10% des objectifs à long terme, un critère sur trois sur la réduction des émissions de GES

- ▷ Critère carbone non précis et dilué

Directeur Général :

Variable annuel : 30% sur des critères "qualitatifs et ESG": un des critères concerne la "promotion de l'innovation et de la responsabilité sociale de l'entreprise, la diversité, les émissions de gaz à effet de serre et la durabilité" (15%) au sein duquel quatre objectifs sont cités dont la réduction de 23,5% des émissions en valeur absolue par rapport à 2009 (correspond à l'objectif 2023 sur scopes 1 et 2)

▷ Critère sur la réduction des émissions présent mais totalement dilué ; estimation à 1% de la rémunération totale du variable annuel

Rémunération long terme : 10% sur les critères ESG dont 5 % sur la réduction des émissions de GES

- ▷ Obtention des 5% si égal à 26,9% de réduction vs. 2009 (on ne connaît pas le scope couvert par cet objectif)

Vote consultatif annuel sur la mise en œuvre

Vote consultatif annuel sur le rapport annuel climat

Vote consultatif tous les trois ans sur la stratégie

- ▷ Pas de consultation de vote tous les trois ans sur la stratégie

*sans prendre compte la vente de l'usine Allerton (UK), actif carboné. Les objectifs 2030 sont atteints, avec une réduction de 45,8% sur les scopes 1 & 2 en 2023 si on prend en compte la vente de l'actif qui a eu lieu en 2022

FERROVIAL



SCORE DE PERFORMANCE

5 / 20

SCORE NARRATIF

A B **C** D E

SCORE DE TENDANCE



Module	Score	%	Éléments d'évaluation
Cibles	2,3/20	15%	<ul style="list-style-type: none"> Absence d'objectifs scope 3 long terme Objectif 2030 sur le scope 3 amont ne couvre pas la majorité des émissions du scope 3 amont Objectifs scope 1 et 2 sont alignés avec une trajectoire 1,5°C selon l'outil ACT Objectifs en cours (2030) en voie d'être atteints
Investissement matériel	6/20	5%	<ul style="list-style-type: none"> Pas de reporting du CAPEX Intensités passées et futures du scope 1 et 2 alignés avec une trajectoire 1,5°C selon l'outil ACT
Investissement immatériel	2,5/20	5%	<ul style="list-style-type: none"> Investissements dans des technologies bas carbone mais pas d'informations sur les montants absolus ou relatifs
Performance des produits vendus	5,9/20	30%	<ul style="list-style-type: none"> Reporting d'une seule intervention produit (campagne d'engagement fournisseur) dont l'ambition et le potentiel de contribution à la décarbonation sont faibles Émissions significatives sont verrouillées dû au modèle d'affaires de l'entreprise
Management	11,3/20	10%	<ul style="list-style-type: none"> La supervision, les mesures d'incitations et le testing de scénarios climatiques sont en place pour une transition bas carbone Cependant, l'expertise, la stratégie et le plan de transition ne sont pas alignés
Engagement fournisseur	9,3/20	10%	<ul style="list-style-type: none"> Absence de stratégie exigeant aux fournisseurs de réduire leurs émissions mais activité d'engagement auprès de 98% des fournisseurs
Engagement client	0/20	10%	<ul style="list-style-type: none"> Absence de reporting de stratégie d'engagement client ou d'activités pour réduire leurs émissions
Politique d'engagement	1,6/20	5%	<ul style="list-style-type: none"> Absence de politique, de processus de vérification ou de plan d'action concernant l'engagement auprès d'associations, thinktanks ou d'activités de lobbying
Modèle d'affaires	3,2/20	10%	<ul style="list-style-type: none"> 32,76% des revenus de Ferrovial de produits et services bas carbone selon les critères de la taxonomie UE Cependant, pas de création significative de nouveaux modèles d'affaires

Cohérence du plan: les actions passées et présentes démontrent que l'entreprise a une ambition climatique, mais des efforts supplémentaires sont encore nécessaires pour atteindre les objectifs climatiques.

Domaines d'amélioration identifiés :

- L'entreprise devrait fixer des objectifs d'émissions ambitieux à long terme pour le scope 3, où se produisent la plupart de ses émissions.
- L'entreprise devrait divulguer les actions et interventions clés qui lui permettront d'atteindre ses objectifs, ainsi que les réductions d'émissions attendues de ces actions.
- L'entreprise devrait s'engager auprès de ses fournisseurs pour leur demander de réduire leurs émissions et auprès de ses clients pour les inciter à réduire leurs émissions.
- L'entreprise devrait créer de nouveaux modèles d'entreprise alignés sur une transition à faible émission de carbone.

Grille d'évaluation des SAY ON CLIMATE 2023

basée sur le suivi des recommandations du FIR

	●	●	●
Ambition net zero 2050	Si l'ambition de contribution à la neutralité carbone d'ici 2050 déclarée et explication claires sur la manière d'atteindre cette neutralité Le niveau des émissions négatives est limité	L'ambition de contribution à la neutralité carbone d'ici 2050 est déclarée et les explications sur la manière d'atteindre cette neutralité sont claires. Le niveau des émissions négatives est élevé	Ambition déclarée mais très peu claire sur la manière dont l'entreprise compte atteindre la neutralité carbone (pas d'objectifs long terme, les objectifs fixés sont peu crédibles, fort recours à la compensation,...) ou pas d'ambition de neutralité carbone en 2050 déclarée
Scénarios de référence utilisés	L'entreprise positionne sa stratégie climat par rapport à un scénario de réchauffement 1,5°C sur l'ensemble des scopes	L'entreprise utilise un scénario de référence limitant le réchauffement entre 2°C et 1,5°C ou 1,5°C sur une partie de son scope uniquement.	Pas de scénario de référence explicitement mentionné ou le(s) scénario(s) n'est/ne sont pas utilisé(s) pour définir la stratégie
Émissions de GES actuelles	Divulgation des émissions de gaz à effet de serre en absolu ; découpage par scope	Publication insuffisamment détaillée	Pas de données publiques
Cible de réduction des émissions de GES à court terme	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions avant 2030, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et sont fixés par rapport à la trajectoire d'alignement 1,5°C de l'entreprise. Cette trajectoire a été validée scientifiquement.	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions avant 2030 ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à court terme ou objectifs peu ambitieux à court terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)
Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour 2030, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et respectent l'alignement avec un scénario 1,5°C. Cette trajectoire a été validée scientifiquement	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour 2030 ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à moyen terme ou objectifs peu ambitieux à moyen terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)
Cible de réduction des émissions de GES à long terme	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions en 2050 ou avant, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et sont fixés par rapport à la trajectoire de l'alignement 1,5°C de l'entreprise. Cette trajectoire a été validée scientifiquement	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions en 2050 ou avant ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à long terme ou objectifs peu ambitieux à long terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)
Mesures du plan d'actions	Mesures détaillées pour chaque scope de l'entreprise avec un niveau de détail suffisant, notamment des éléments chiffrés à court et moyen termes, permettant d'apprécier l'alignement de ce plan avec les objectifs fixés	Mesures détaillées pour chaque scope de l'entreprise mais dont le niveau de détail est insuffisant pour apprécier le niveau d'alignement avec les objectifs fixés (insuffisance de mesures chiffrées notamment)	Mesures peu ou pas détaillées
Alignement des investissements (OPEX / CAPEX)	Détaille la part des investissements (OPEX et CAPEX) qui contribuent au respect des objectifs fixés à court et moyen termes et explique comment ces investissements permettent d'atteindre les objectifs fixés	Les éléments d'informations communiqués concernant sur la contribution des investissements au respect des objectifs fixés ne permettent pas de comprendre comment l'entreprise atteint les objectifs fixés	Pas d'investissements contribuant à l'atteinte des objectifs fixés explicités
Rémunération	L'ensemble des parts variables des mandataires sociaux intègrent au moins un critère qui évalue l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le % de la part de la rémunération déterminée par ce critère est publié ; il représente une part significative (10 % ou plus)	Au moins une partie de la part variable de la rémunération des mandataires sociaux est concernée par un critère non dilué de baisse des émissions de gaz à effet de serre suivant la trajectoire de réduction définie par l'entreprise	Le critère intégré dans la rémunération des mandataires sociaux lié à la baisse des émissions de gaz à effet de serre est dilué, ou ne suit pas la trajectoire de réduction définie par l'entreprise. Ou absence critère lié à la baisse des émissions de gaz à effet de serre dans la rémunération des dirigeants
Consultation annuelle sur la mise en oeuvre	L'entreprise s'engage à consulter annuellement les actionnaires sur la mise en œuvre de la stratégie climat	L'entreprise s'engage à consulter les actionnaires sur la mise en œuvre de la stratégie climat dans les prochaines années	L'entreprise ne s'engage pas à consulter les actionnaires sur la mise en œuvre de sa stratégie climat
Consultation tous les trois ans sur la stratégie	L'entreprise s'engage à consulter à minima tous les trois ans les actionnaires sur sa stratégie climat	L'entreprise s'engage à consulter les actionnaires sur sa stratégie climat dans les prochaines années	L'entreprise ne s'engage pas à consulter les actionnaires sur sa stratégie climat

→ DES PAROLES À L'ACT

ACT, C'EST QUOI ?

Une initiative sur la base du volontariat inscrite à l'Agenda de l'Action de la CCNUCC.

POURQUOI ACT ?

Pour accélérer l'action climat des entreprises et aligner leurs stratégies sur des trajectoires bas-carbone.

QU'APPORTE ACT ?

Grâce à des méthodologies sectorielles, ACT pose un cadre de redevabilité permettant de mesurer la contribution des stratégies et actions d'entreprise aux objectifs d'atténuation de l'Accord de Paris.

5 QUESTIONS CLÉS

1

Quels sont les objectifs de l'entreprise ?

2

Comment l'entreprise compte les atteindre ?

3

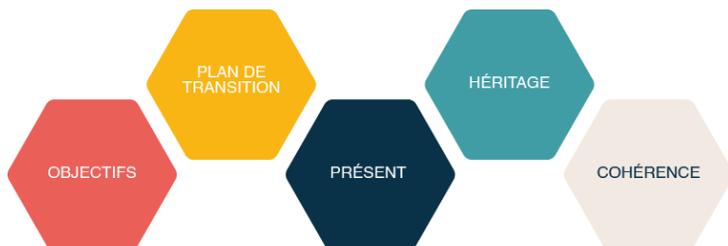
Quelles sont les actions actuelles de l'entreprise ?

4

Quel est l'historique récent des actions de l'entreprise ?

5

Quelle est la cohérence globale de ces actions et objectifs ?



INNOVANTE : ACT est une démarche intégrée et tournée vers le long terme

QUANTITATIVE : elle mesure la performance passée, actuelle et future

CIBLÉE : sur les principales sources d'émissions de la chaîne de valeur

SECTORIELLE : elle traite des questions propres à la transition de chaque secteur

TRANSPARENTE : grâce à une évaluation par un tiers

ACT ÉVALUATION

Dans quel but

Mesurer de façon crédible la contribution à l'objectif net zéro par rapport à des trajectoires bas-carbone sectorielles.

Pour qui

Les entreprises dotées d'objectifs fondés sur la science et/ou d'un plan de transition prêts à être évalués.

20

A

+

SCORE DE PERFORMANCE

Indicateurs d'alignement de la stratégie

1 - 20

SCORE D'ÉVALUATION

Analyse de la cohérence d'ensemble

A - E

SCORE DE TENDANCE

Projection des évolutions futures

+ = -

Méthodologie ACT

Secteur Générique

L'ensemble des éléments constitutifs de la méthodologie ACT pour le secteur Générique est à retrouver sur [son site](#). L'évaluation détaillée est synthétisée par une note reposant sur trois critères : performance, cohérence globale et tendance. Elle prend la forme suivante :

- **Performance** : chiffre compris entre 1 et 20
- **Evaluation (cohérence)** : lettre comprise entre A et E
- **Tendance** : + (amélioration), - (dégradation), = (stable)

Module	Indicateur
1. Cibles	1.1 Alignement des objectifs de réduction des émissions Scope 1 et 2
	1.2 Alignement des objectifs de réduction des émissions scope 3 amont
	1.3 Alignement des objectifs de réduction des émissions scope 3 aval
	1.4 Horizon temporel des cibles
	1.5 Objectif historique et performance de l'entreprise
2. Investissement matériel	2.1 Trajectoire des émissions passées
	2.2 Trajectoire des émissions futures
	2.3 Part des dépenses d'investissement (CAPEX) dédiés à la transition
	2.4 Emissions verrouillées de son propre parc automobile et bâtiments
3. Investissement immatériel	3.1 Investissement R&D dédiés aux technologies en faveur de l'atténuation du changement climatique
	3.2 Activité de brevetage sur les activités de transition
4. Performance des produits vendus	4.1 Interventions sur les produits et services
	4.2 L'évolution passées des performances des produits/ et services
	4.3 Emissions verrouillées des produits vendus
	4.4 Performance des services de transport sous-traités
5. Management	5.1 Supervision des enjeux liés au changement climatique
	5.2 Capacité de surveillance du changement climatique
	5.3 Etat du plan de transition
	5.4 Incitations à la gestion du changement climatique
	5.5 Test de scénario sur le changement climatique
6. Fournisseurs	6.1 Stratégie visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre
	6.2 Activités visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de GES
7. Clients	7.1 Stratégie visant à influencer le comportement des clients afin de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre
	7.2 Activités visant à inciter les clients à réduire leurs émissions de GES
8. Politique d'engagement	8.1 Politique de l'entreprise en matière d'engagement avec les associations professionnelles
	8.2 Les associations professionnelles soutenues n'ont pas d'activités ou de positionnement négatives sur le plan climatique
	8.3 Positionnement sur les politiques climatiques importantes
	8.4 Collaboration avec les autorités publiques locales
9. Modèle d'affaires	9.1 Chiffres d'affaires provenant de produits à faible teneur en carbone
	9.2 Changements dans le modèle d'affaires
	9.3 Arrêt ou retrait progressif d'activités existantes à forte intensité carbone

Score d'évaluation

1. Modèle d'affaires et stratégie
2. Cohérence et crédibilité
3. Réputation
4. Risques

Score de tendance

1. Probabilité d'évolution des émissions
2. Évolution du modèle d'affaire et de la stratégie

Disclaimer :

Les informations et évaluations présentées ici ne constituent en aucun cas un conseil d'investissement ou de vote. Chaque organisation détermine individuellement la manière la plus appropriée d'utiliser ces informations.

En outre, les informations et évaluations contenues dans ce document reflètent un jugement au moment où ces évaluations ont été réalisées et ne garantissent pas une prise en compte de l'information la plus récente de l'entreprise, cette information ayant pu être publiée entre l'évaluation et la publication du présent document.

En collaboration avec :

